



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120120

FOURNITURE DE CARBURANT ET GESTION DES CONSOMMATIONS -  
APPROBATION DE L'ACCORD CADRE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
10 avril 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** - M. Nicolas MARJAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

**Excusés :**

***Conseillers :***

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

**LOGISTIQUE ET MOYENS  
GENERAUX**

**FOURNITURE DE CARBURANT ET GESTION DES  
CONSOUMMATIONS - APPROBATION DE L'ACCORD CADRE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Afin de répondre à leurs besoins respectifs, la Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2011, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort, représenté par sa Présidente agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2011 et le Syndicat des Eaux du Vivier, représenté par sa Présidente agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Comité Syndical du 13 septembre 2011 ont constitué un groupement de commande pour l'achat de carburant en station service.

La Ville de Niort est coordonnateur du groupement.

La mise en place d'un accord cadre mono-attributaire permettant à chaque collectivité de s'adapter à l'évolution de ses besoins en carburant a été entérinée.

La prestation concerne la fourniture de tout type de carburant disponible en station et au minimum le SSP, le GO et le GPL.

Le titulaire doit disposer d'au moins une station sur le territoire de la Ville de Niort et d'un réseau national de stations services.

La prise de carburant doit pouvoir se faire par un système de cartes en station pour les véhicules et les matériels des membres du groupement.

Les cartes devront permettre l'approvisionnement en carburant sur l'ensemble du réseau national.

La conclusion de l'accord cadre vaut attribution du premier marché subséquent. Ce dernier est à bons de commande.

La durée de l'accord cadre est fixée à compter du 02/05/2012 ou de sa notification si elle est postérieure, jusqu'au 31/12/2012. Il est renouvelable 3 fois pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. La reconduction de l'accord cadre vaudra le cas échéant attribution du marché subséquent.

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur s'est réunie le 19 mars 2012, pour procéder à la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le contrat d'accord cadre valant également premier marché subséquent précisé ci après :

Titulaire : TOTAL RAFFINAGE MARKETING  
Adresse : 24 cours Michelet  
LA Défense 10  
92069 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Montant :

L'accord cadre est défini sans minimum ni maximum en valeur.

Le montant initial estimatif annuel pour l'ensemble des membres du groupement s'élève à  
277 560,76 € TTC

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**